



DÉCISION DU MAIRE

Décision n° 144/2026

OBJET : Contrat avec l'Association « TWIN MEN SHOW » pour le spectacle « Bonjour, Au revoir, S'il vous plaît, Merci » le samedi 19 septembre 2026 à 20h30 à l'espace Pierre Amoyal

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°014/2026 du Conseil municipal du 13 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire

Considérant la proposition faite par le prestataire, pour la représentation « Bonjour, Au revoir, S'il vous plaît, Merci » le 19 septembre 2026 à 20h30 à l'espace Pierre Amoyal situé à Morangis.

Article 1 : DECIDE de conclure un contrat avec l'association « TWIN MEN SHOW », domiciliée au 5 rue de la Marne – 59480 LA BASSEE pour une représentation le samedi 19 septembre à 20h30 à l'espace Pierre Amoyal.

Article 2 : DECIDE de signer un contrat pour un montant de 4 747,50 € TTC (quatre mille sept cent quarante-sept euros et cinquante centimes).

Article 3 : DIT que la somme correspondante est inscrite au budget,

Article 4 : : Ampliation de la présente décision sera transmise au Responsable du service de gestion comptable de Palaiseau.

Fait à Morangis, le 07 juillet 2026

Madame Le Maire
Brigitte VERMILLET



Décision certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.